

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Couverture des prothèses auditives par la RAMQ

L'Ordre des audioprothésistes du Québec appelle le gouvernement à moderniser les critères d'admissibilité pour garantir un accès plus équitable

Montréal, le 13 mai 2025 – En ce Mois de l'audition, l'Ordre des audioprothésistes du Québec appelle le gouvernement à moderniser les critères d'admissibilité au Programme d'aides auditives de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) pour garantir un accès plus équitable aux prothèses et ainsi permettre à chaque personne malentendante d'être appareillée à la hauteur de ses besoins. Une étude indépendante commandée par l'Ordre vient démontrer clairement que l'investissement en santé auditive améliore significativement la qualité de vie, tout en étant économiquement intelligent : **chaque dollar investi dans une couverture publique élargie générerait jusqu'à 8,90 \$ en bénéfices nets pour le gouvernement sur un horizon de 5 ans. Il y a urgence d'agir, car près de 70 % des personnes malentendantes ne sont pas équipées de prothèses auditives**, alors que celles-ci sont associées à une réduction de problèmes graves tels que la démence, les chutes et l'isolement social. Le taux d'adoption des prothèses auditives au Québec est de 32 % ce qui est largement inférieur à celui observé en France (46 %) ou au Danemark (55 %).

Des freins importants, mais des solutions gagnantes

Pour les personnes retraitées ou sans emploi, la couverture publique est doublement restrictive. D'abord, aucune prothèse n'est remboursée si la perte auditive touche seulement une oreille : il faut être malentendant des deux côtés pour être admissible. Ensuite, même en cas de surdité aux deux oreilles, **la RAMQ ne couvre qu'une seule prothèse auditive**. Et dans tous les cas, l'accès au programme est conditionnel à une perte auditive moyenne d'au moins 35 décibels dans chaque oreille. **En conséquence, de nombreuses personnes malentendantes retardent leur appareillage, ce qui entraîne à long terme des coûts sociaux et économiques importants.**

« Réduire la couverture pour les gens qui prennent leur retraite ou qui n'ont pas d'emploi, c'est une forme de discrimination, et on le déplore. Comme société, on doit choisir de mieux aider les personnes les plus vulnérables. Le programme des aides auditives de la RAMQ aide très bien les enfants malentendants, pourquoi ne pas faire aussi bien pour les personnes âgées? » mentionne David Gélinas, audioprothésiste, président de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Différents scénarios de bonification de la couverture de la RAMQ ont été évalués dans une Analyse avantages-coûts de la bonification du programme de prothèses auditives menée pour l'Ordre. **L'un deux, inspiré du modèle français avec un taux d'adoption des prothèses auditives à 46 %, nécessiterait un investissement supplémentaire de 133 M\$ par le gouvernement québécois sur cinq ans, mais générerait des gains corollaires de 1,2 G\$, soit un avantage net de 1,04 G\$.** Sur une période de vingt ans, cela représenterait un investissement supplémentaire de 582 M\$ pour le gouvernement et des gains corollaires de 5,3 G\$, soit un avantage net de 4,7 G\$.

Perte auditive : un enjeu de santé publique

La perte auditive est un véritable enjeu de société. Lorsque non traitée **elle fragilise tout : cerveau, corps, lien social et portefeuille**. Le port de prothèses auditives est associé à plusieurs bénéfices, par exemple :

- Réduction du risque de démence jusqu'à 30 % chez les personnes appareillées comparativement à celles qui ne le sont pas.
- Réduction du risque de chutes jusqu'à 50 % chez les aînés.
- Amélioration de l'emploi et des revenus : Atténuation de la perte de revenus de 90 % à 100 % pour les pertes légères et de 65 % à 77 % pour les pertes modérées à sévères.
- Réduction des symptômes de dépression, amélioration des relations sociales et meilleure participation à la vie communautaire : autant de facteurs qui contribuent à réduire le risque de mortalité prématurée chez les personnes malentendantes.

« L'accès aux prothèses auditives n'est pas un simple confort, mais c'est un impératif de santé publique. Permettre aux gens d'entendre, de comprendre et d'interagir avec leur environnement, c'est gagnant-gagnant pour toute la société », mentionne David Gélinas.

À propos de l'Ordre des audioprothésistes du Québec

L'Ordre des audioprothésistes (OAQ) a pour mandat, comme stipulé dans le *Code des professions*, de protéger le public qui fait appel aux services professionnels d'un audioprothésiste. Il a pour obligation d'assurer que chacun de ses membres se conforme à la réglementation qui régit sa pratique. Pour ce faire, l'Ordre doit surveiller et contrôler la pratique professionnelle de ses membres pour répondre aux besoins de la population québécoise.

– 30 –

Pour renseignements

Sandrine Gagné
sandrine@morinrp.com
438 873-2909